

C.N.A. COMPTRE RENDU 14 et 15 janvier 2012 Fontenay-Trésigny

Sont présents :

Les membres du C.N.A. :

Jean Gatignol (coordinateur)	IDF
Loïc Fauqueux	IDF
Dominique Ruaux	IDF
Thierry Tirard	IDF
Olivier Bain	IDF
Franck Lebègue	IDF
Yves Thomas	EST
Patrick Plaquin	ALPC
Sébastien Dotte	ALPC
Alexandre Fuster (samedi)	RABA
Ulysse Muñoz	CA
Thomas de Trébons	CA

Responsable Régionaux de l'Arbitrage (RRA) :
Nelly Estier RRA BPL

Arbitres Niveau 3 (AN3) :
Sébastien Le Page

Excusés / représentés :

Christophe Bourbonneux	RRA EST
Fabrice Prudhomme	RRA IDF
Patrick Lelievre	RRA RABA
Martine Urrutygoiti	RRA PM

Non excusés :

Tous les RRA non représentés.

Le CNA remercie le club de Fontenay-Trésigny et particulièrement Thierry Tirard et Sébastien Le Page de bien avoir voulu accueillir celui-ci dans la région Ile de France.

1 Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du CNA des 22 et 23 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité des présents.

1.1 Point sur les actions du CNA 2011

Action		Statut
CNA-2011 §2.1 S. DOTTE	Mettre à jour le document « Les Brevets de Hockey Subaquatique Volume 2 : Arbitres »	Fait, en ligne sur le site CNHS.
CNA-2011 §2.2 J. GATIGNOL	Communiquer la liste des formateurs d'arbitres à la FFESSM.	Fait, formateurs enregistrés auprès de la FFESSM.
CNA-2011 §2.2 S. DOTTE	Mettre à jour les planches de formations AN2.	Fait, mais à mettre en ligne sur le site de la CNHS
CNA-2011 §2.4 L. DUBOST	Proposer le sujet d'UV « barème de notation des examens théorique AN2 » à un candidat pertinent en accord avec le CNA (P. Plaquin).	Fait, le sujet a été proposé, cf. §2.2
CNA-2011 §2.5 A. FUSTER	Réaliser le formulaire de déclaration des résultats AN2 sur la base de l'existant pour l'AN1	Fait. Le document sera envoyé au responsable de chaque examen.
CNA-2011 §3 P. PLAQUIN	Demander un compte FFESSM « CNHS » à la FFESSM (J-P. Montagnon).	Fait
CNA-2011 §6 D. RUAUX	Formaliser le listing des équipes en compétition afin d'assurer le suivi des quotas et les anciennetés des équipes. Cette action doit être prise par le CNC.	A relancer
CNA-2011 §6 D. RUAUX	Aborder les quotas pour les jeunes dans un nouveau club lors du CNC	Fait en CNC de septembre 2011.
CNA-2011 §6 D. RUAUX	Bilan des équipes vis-à-vis de leurs cadres à consolider lors du CNC	Fait en CNC de septembre 2011.
CNA-2011 §7 S. DOTTE	Modifier la fiche contrôle de compétition et la transmettre à D. Riaux pour présentation au CNC.	A finaliser : automatisation des catégories et des années (SD/PP)
CNA-2011 §10 T. DE TREBONS	Consulter le collège médical pour étudier l'application de la règle de la mort subite aux jeunes.	A relancer
CNA-2011 §10 U. MUNOZ	Prendre en compte les modifications dans la prochaine version des règles du jeu.	Fait
CNA-2011 §12 U. MUNOZ	Prendre en compte les modifications dans la prochaine version des règles du jeu.	Fait
CNA-2011 §13 U. MUNOZ	Prendre en compte les modifications dans la prochaine version des règles du jeu.	Fait
CNA-2011 §15 J. GATIGNOL	Organiser une réunion avec Y. Thomas, L. Dubost et J. Gatignol pour clarifier les activités liées à la gestion des remboursements des arbitres.	Fait ; Yves gère les compétitions, Laurent conserve les formations.
CNA-2011 §19 T. DE TREBONS U. MUNOZ	Rédiger un article synthétisant le compte rendu du CNA pour le site de la CNHS (à communiquer à S. Dotte) et la revue Subaqua.	Non fait, a reporter pour le CNA 2012.

1.2 Bilan de la CNHS de septembre

Une proposition de modification des encadrements requis pour les championnats de France (entraîneurs et arbitres) a été faite, mais repoussée car trop contraignante. Chaque commission régionale doit se réunir pour mener cette réflexion en vue de la réunion de CNHS du 12 février 2012.

Une modification significative est de maximiser le nombre de cadre à 3 en cas de nombre d'équipe important.

1.3 Inscription des divers

- Equipement des arbitres AN2
- Formaliser la règle de validation de la feuille de match par le capitaine avant le match
- Frais d'inscription des formations AN1 et AN2

2 Formations

2.1 Bilan des formations 2010/2011 (AN1 et AN2)

2.1.1 Résultats AN1

Seuls les comités IDF (8 reçus) et EST (3 reçus) ont envoyés des résultats d'examen.

Attention : pour être enregistrés dans la base FFESSM, les reçus aux examens AN1 doivent être titulaires du RIFAHS. De plus, les résultats doivent être accompagnés d'un chèque correspondant au montant des cartes (12 € x nombre de candidats).

Actuellement, les présidents de clubs peuvent enregistrer les AN1 dans la base fédérale. Pour éviter les dérives, l'enregistrement reste centralisé par Patrick Plaquin.

@ U. MUNOZ : faire les démarches nécessaires auprès de la FFESSM pour supprimer les droits aux présidents de club de valider les diplômes d'arbitres.

2.1.2 Résultats AN2

15 candidats ont suivi la formation théorique AN2 (11 à Clichy et 4 à Bordeaux).

10 candidats ont passé l'examen AN2, 8 ont été reçus.

2 candidats ont validés la théorie pour l'EF2.

2.1.3 Communication des résultats

Le document fiche de résultat examen sera complété par le responsable des formations (A. Fuster) et envoyé au responsable de l'examen. Ce dernier devra compléter les notes théoriques et mettre un commentaire général sur l'évaluation pratique. Les membres du jury doivent être inscrits sur la fiche.

La partie évaluation pratique est à détailler pour inscrire une note et des commentaires pour l'arbitrage aquatique et principal ainsi que le résultat du test physique (fait en séance).

2.1.4 Tests physiques

Le test physique, obligatoire pour l'obtention de l'examen AN2, pose des problèmes d'organisation sur certaines compétitions en raison des grilles chargées et des contraintes horaires des piscines (exemple de la manche 1 à Sarcelles cette saison).

Une solution serait de déléguer ces tests aux régions, sous la responsabilité du RRA, avant la date de l'examen.

Une autre alternative serait de faire passer ce test durant les stages pratiques et à défaut durant le week-end de l'examen.

Le bilan des dernières formations, montre que seule la manche 1 a posé des difficultés ; durant le championnat D4 et junior, le test physique a pu être réalisé.

Il est donc décidé de poursuivre l'organisation actuelle avec le test physique durant le week-end d'examen. Charge au responsable de l'examen et au commissaire de la compétition de trouver le meilleur moment pour réaliser ce test (début ou fin de journée le samedi, réunion des capitaines, etc.) et de l'inscrire sur la grille de match.

2.1.5 RIFA HS

Dans le cadre des formations RIFA HS, les signes de détresse doivent être enseignés.

Le signe utilisé par la plongée (frapper l'eau avec le bras tendu), semble être adapté. Il doit être proposé à la CNHS pour ajout aux règles de jeu.

2.2 Organisation des formations 2011/2012 (AN2)

2.2.1 Théoriques, pratiques, examens

Cette saison, 20 candidats se sont inscrits. 16 candidats ont passé la théorie (Bordeaux et Lagny).

Pour que tous soient présentés à l'examen, il va être nécessaire de faire une session supplémentaire en plus de celles prévues à La Rochelle et à Hyères : éventuellement à Berck sur la D3M.

Les candidats doivent s'inscrire à la session d'examen avec le RIFA HS validé (inscrit dans la base FFESSM).

2.2.2 Sujets AN2 théoriques (sujet EF2 "Examen AN2")

Concernant le projet de normalisation des examens AN2, le sujet est donné à Patrick Plaquin (sujet EF2), il a charge de préparer un jeu d'examen théorique, avec un barème associé simple pour la notation, facilement modifiable pour suivre les évolutions des règles.

Comme ce jeu sera confidentiel, une note présentant le principe des examens sera rédigée pour diffusion.

2.2.3 Liste des formateurs

Plusieurs formateurs ne sont plus disponibles : Olivier COTE (au Brésil) et Bruno DELORME.

Formateurs pratiques potentiels pour aider aux formations : Karine FRISSE, Raphaël GAINSBOURGER, Sylvain GAUDINO, Paul BARRO et Luc HORVAIS. Ils peuvent aider mais ne doivent pas conduire les formations.

Sont confirmés comme formateurs théoriques : Sébastien LE PAGE, Pascal BLANC.

Futur formateurs à former : Dominique RUAUX (théorie), Yves THOMAS (théorie), Christophe FORLAY.

2.3 Cartes d'arbitre (AN1 et AN2)

Les cartes d'arbitres sont en cours et doivent être disponibles au mois de février/mars 2012.

3 Gestion des arbitres

3.1 Bilan des arbitrages 2010/2011

Pour mémoire, le quota d'arbitre convoqué à chaque compétition 2010/2011 a été augmenté d'un arbitre conformément à la décision prise lors du dernier CNA.

Cette mesure d'anticipation d'un désistement (convocation d'un arbitre supplémentaire) a permis d'avoir une bonne couverture de championnats sauf pour deux compétitions en juin : la manche 3 et la coupe des régions. Nous devons réfléchir à cette situation récurrente.

Une enquête auprès des arbitres nationaux et des régions va être lancée pour comprendre les réticences des arbitres à arbitrer la manche 3.

A défaut de proposition efficace, une solution pourrait être d'imposer un arbitrage de manche 3 à tous les arbitres au moins 1 année sur X (2 à 4).

La rémunération ou le défraiement des arbitres au-delà des sommes engagés réellement n'est pas envisageable.

@ L. FAUQUEUX : Formaliser une enquête sur le non intérêt des arbitres pour la manche 3 pour diffusion à la CNHS, aux régions et aux arbitres.

Trois arbitres n'ont pas été convoqués alors qu'ils avaient formulés leurs deux vœux saisonniers, ils sont considérés comme ayant arbitré.

Championnat	Date	Nb d'arbitres requis	Nb d'arbitres présents	Observations
D1M manche 1 et DAF	Nov 2010	18	18	
D1M manche 2 et DBF	Mars 2011	18*	17	4 désistements. Stage AN2.
D1M et DAF manche 3	Juin 2011	18*	14-14-14	Gros manque d'arbitres sur cette manche.
D2M	Avril 2011	9*	9	Examen AN2
D3M	Mai 2011	10*	9	
D4M	Mai 2011	9*	8	Examen AN2
Cadets Benjamins	Mai 2011	15	14	
Juniors Minimes	Avril 2011	17*	16	Examen AN2
Coupe des régions	Juin 2011	10*	1	Il est dommage que la situation favorable de la saison 2009/2010 n'ait pas perdurée.
		124	106	

* Quota augmenté en anticipation de désistement.

Le besoin d'arbitre sur les compétitions nationales est de 125 (auxquels il faut ajouter les commissaires).

La répartition se faisant comme l'indique ce tableau :

Nombre d'arbitrage	2008-2009	2009-2010	2010-2011
0	18	26	24
1	59	73	72
2	25	13	10
3	7	9	9
4	4	1	2
5	2	1	0
<i>Remise à Niveau</i>	1	1	3
<i>Examen réussis</i>	4	11	8

Le système ne fonctionne que grâce à la disponibilité des 21 arbitres qui font plus que leur quota.

Il y a actuellement 117 arbitres nationaux, 3 remises à niveau et 8 nouveaux AN2.

3.2 Validation des arbitres inactifs 2011/2012

Suite à la saison 2010/2011, 9 arbitres passent inactifs (présenté en CNHS de septembre 2011).

Comité	Nom	Prénom	Club	Dernier arbitrage			
				2010/2011	2009/2010	2008/2009	2007/2008
IDF	BROUX	Benoît	Franconville		07/03/2010		14/05/2008
BPL	BRUNEAU	Pascal	Nantes			23/11/2009	08/06/2008
IDF	CHAPEYROUT	Julien	Fontenay		Examen		
ALPC	CHEVALLIER	Yves	Pessac		07/03/2010		23/03/2008
IDF	COTE	Olivier	Grand Couronne			10/05/2009	11/05/2008
EST	DARDART	Harold	Reims Archimède		08/11/2009		16/03/2008
EST	LINDINGRE	Matthias	Nancy		08/11/2009	07/06/2009	
IDF	PETRIGNY	Sébastien	Lagny sur Marne			01/06/2009	16/03/2008
NORD	VAN RECHEM	Maxime	Lille			29/03/2009	16/03/2008

Un dernier point sur les effectifs de la saison 2011/2012 : 6 AN2 se sont déclarés comme ne souhaitant pas arbitrer cette saison, mais surtout 3 d'entre eux ne souhaitent plus arbitrer du tout.

Pour la saison 2011/2012, le bilan global est de 119 arbitres soit un effectif quasiment constant malgré les formations.

En 2011/2012, 44 arbitres doivent impérativement arbitrer cette saison pour ne pas passer inactif.

3.3 Répartition des arbitres 2011/2012

Formations et examens AN2 :

- St Malo, D1M manche 2 : commissaire : D. Ruaux ; formateurs : L. Fauqueux, S. Le Page, S. Gaudino (assistance)
- La Rochelle, Juniors : commissaire : P. Plaquin ; formateurs : A. Fuster, A. Davion, S. Dotte
- Berck, D3M : commissaire : TBD ; S. Le Page, K. Frisse, (D. Ruaux)
- Hyères D4M : commissaire : J. Gatignol ; formateurs : T. de Trebons, A. Davion, Y. Thomas

3.4 Gestion des AN3

3.4.1 Bilan des compétitions 2010/2011

Dordrecht, Pays-Bas

Etaient présents : A. Fuster, S. Le Page, U. Muñoz et V. Pierron (candidat AN2)

Coimbra, Portugal.

Etaient présents : A. Fuster, S. Dotte, S. Le Page, P. Benoit, J. Gatignol.

Le niveau d'arbitrage des pays présents reste constant. A noter l'arrivée d'arbitres Colombiens de bon niveau. Il reste des différences importantes sur l'interprétation des règles entre les pays (jeu dangereux, tuba en bouche).

Les incitations financières portent leurs fruits : le niveau des arbitres présents s'améliore.

3.4.2 Compétitions internationales

En 2012, pas de compétition internationale. La prochaine compétition CMAS se déroulera en 2013 (jeunes, élites et vétérans), probablement en Afrique du Sud en juillet.

Deux tournois sont en cours d'organisation pour 2012

- Sheffield (UK) : tournoi jeunes, début juillet (1 arbitre par équipe i.e. 3 arbitres)
- Nancy (France) : tournoi élite du 25 au 30 juin (1 commissaire, 3 à 5 arbitres minimum).

Arbitres potentiels :

- Sheffield : S. Dotte (en fonction des dates), P. Plaquin, A. Fuster
- Nancy : S. Dotte, S. Le Page, P. Plaquin, A. Fuster, L. Dubost

@ J. GATIGNOL : Communiquer les lieux et dates des compétitions internationales aux AN3 non présents au CNA pour inscription.

3.4.3 Liste des AN3

Liste des arbitres surveillés en 2011 pour devenir AN3 ou être réactivé : Olivier Bain, Loïc Loillier, Christophe Forlay.

Redevient AN3 : Olivier Bain.

Christophe Forlay deviendra AN3 sous réserve de son arbitrage lors d'une compétition internationale (Nancy).

Restent AN3 actifs : Patrick Plaquin, Sébastien Dotte, Thomas de Trébons, Yves Thomas, Dominique Ruaux, Thierry Tirard, Luc Horvais, Jean Gatignol, Loïc Fauqueux, Sébastien Le Page, Alexandre Davion, Alexandre Fuster.

Passent AN3 inactifs : aucun.

Liste des AN3 inactifs : Laurent Dubost, Ulysse Munoz, Franck Lebègue, Loïc Loillier, Bruno Delorme.

Liste des arbitres surveillés en 2012 pour devenir AN3 ou être réactivé : Patrick Benoit (Hyères), Sylvain Gaudino (St Malo).

@ S. DOTTE : Centraliser et créer un tableau des arbitres Français internationaux indiquant les compétitions auxquelles ils ont participé.

3.5 Gestion des remboursements

Durant la saison 2010/2011, certains arbitres n'ont pas été totalement défrayés du fait de l'application du remboursement maximisé au tarif SNCF 2nd classe.

Dans la convocation, il faut ajouter une mention indiquant qu'en cas de besoin justifié de déroger à cette règle, la demande doit être formulée et agréée auprès du responsable des remboursements avant le déplacement (Yves THOMAS).

@ P. PLAQUIN : ajouter dans les convocations d'arbitres « En cas de besoin justifié de déroger aux règles de remboursement, la demande doit être formulée et agréée auprès du responsable des remboursements avant le déplacement ».

De façon générale, la gestion des remboursements s'est bien passée. Seuls trois ou quatre cas ont nécessité un traitement particulier (utilisation de véhicule personnels, frais de restauration/hébergement hors barème).

Côté FFESSM, pas de retour et pas de problèmes identifiés.

3.6 Equipement des arbitres AN2

Il est demandé aux arbitres de venir avec leur équipement d'arbitre.

Cependant, tous les candidats ne sont pas égaux sur ce sujet : certaines régions fournissent le matériel à leurs nouveaux arbitres (IDF pour leurs AN1, ALPC pour leurs AN2, etc.).

Le CNA ne souhaite pas gérer le matériel des arbitres. Cependant le CNA trouve souhaitable que les arbitres aient un kit d'arbitre individuel.

Les inscriptions aux examens AN2 est de 50 € incluant la carte d'arbitre (12 €) et le CD-Rom Hockey Subaquatique. Sur cette base, une étude doit être lancée pour déterminer s'il est possible de fournir un kit sur cette base.

@ T. de TREBONS : réaliser un devis pour un kit d'arbitre (TShirt, gant, bonnet) et contacter Laurent DUBOST sur ce point.

3.7 Tarifs d'inscription aux examens d'arbitres AN1 et AN2

Les tarifs d'inscriptions aux examens AN1 ne sont pas homogènes sur toutes les régions :

- ALPC : 20 €. Fourniture de la carte FFESSM.
- IDF : 27 €. Fourniture de la carte FFESSM et d'une tenue d'arbitre.
- BPL : 20 €. Fourniture de la carte FFESSM et du CD-Rom.
- RABA : 12 €. Fourniture de la carte FFESSM.
- CA : 20 €.

Le tarif d'inscription à l'examen AN2 est de 50 €.

Ce tarif permet de fournir aux reçus d'avoir leur carte FFESSM (12 €) et le CD-Rom Hockey Subaquatique (20 €).

4 Règles du jeu

Les règles actuellement applicables en France sont :

- volume 1 version 10.05, publié en septembre 2011
- volume 2 version 1.3.1, publié en janvier 2011

Au niveau international, les versions de règles actuelles sont en version 10.05.

Dans les chapitres suivants, les problèmes sont **surlignés en jaunes** et les modifications proposées sont **surlignées en vert**.

4.1 Bilan des modifications apportées à Coimbra

Seules quelques corrections mineures sur les règles ont été votées à la réunion des règles lors du championnat du monde 2011 qui s'est déroulé à Coimbra.

A ce jour, les évolutions votées lors de la réunion des règles de Coimbra n'ont pas été reçues.

@ U. MUNOZ : Contacter Yannick MORIN afin de voir s'il a reçu la mise à jour des règles internationales version 10.06.

Après les modifications votées à Coimbra, la version 10.06 des volumes 1 et 2 doit être diffusée par la CMAS ; nous la rallierons afin de mettre à jour la version Française.

Durant la compétition, le signe de l'avantage en surface a été testé. L'avantage étant signalé pour la décision de l'arbitre principal vis-à-vis des 2 ou 3 arbitres : primauté de la faute. Au terme de la compétition le bilan était très positif.

Il est à expérimenter dans le championnat de France 2011/2012. Un article est à rédiger pour formaliser ce signe.

4.2 Précisions sur le matériel (palmes non protégées autorisées ?) [vol 2 : 11.3.1]

Nouvelle règle sur l'équipement personnel

Fr.11.3.1.2 Les palmes en fibre doivent être entièrement recouvertes (deux faces) d'une matière protectrice clairement identifiable (non translucide).

@ D. RUAUX : Rappeler aux équipes en compétition que les palmes en fibre doivent être recouvertes afin d'être considérées comme non dangereuses via les inscriptions aux compétitions.

@ D. RUAUX : Article Fr.11.3.1.2 incluant la notion de non translucide à soumettre au vote lors de la prochaine réunion de CNHS (12/02/2012) pour application en septembre 2012.

4.3 Délais pour réclamation : harmonisation vol.1 / vol.2 [vol 1 : fr10.2.2 et vol 2 : fr5.6]

Lors de la mise à jour des planches de formation AN2, les formateurs ont noté une incohérence dans le temps maximum pour déposer un litige entre les articles Fr.5.6 et Fr.10.2.2 du volume 1.

*Fr.5.6 - Le capitaine d'une équipe ne signe cette feuille de match que s'il accepte, en l'état, le score comme le déroulement du match. Sinon, il a **30 minutes** pour déposer un litige (cf. Article 1.9.7). Passé ce délai le commissaire entérine la feuille de match.*

*Wi.10.2.2 La demande doit être annoncée au près du Directeur de Compétition dans les **quinze (15) minutes** qui suivent la fin du match. La plainte écrite en anglais, français ou espagnol devra être soumise au Directeur Mondial des Compétitions dans l'heure suivant la fin du match contesté.*

*Fr.10.2.2 La demande doit être annoncée au près du Commissaire de Compétition dans les **quinze (15) minutes** qui suivent la fin du match. La plainte écrite en français devra être soumise au Commissaire de Compétition dans l'heure suivant la fin du match contesté **comme définie dans la réglementation CNHS.***

Après discussion et pour rester homogène avec les règles internationales il est décidé à l'unanimité de supprimer l'article Fr.5.6.

@ U. MUNOZ : Supprimer l'article Fr.5.6 du volume 1.

4.4 Préciser l'article vol.2 : 17.1.1.3

L'article 17.1.1.3 traite des infractions commises par un remplaçant ou par un officiel de l'équipe. Il subsiste une ambiguïté sur la sanction pour l'équipe lors de l'expulsion d'un officiel : doit-on retirer un joueur de l'eau.

En international, la dernière phrase s'applique uniquement aux remplaçants et non aux officiels. C'est également la logique de l'article en France.

Modifier la règle 17.1.1.3 comme suit :

17.1.1.3 Quand une infraction aux règles est commise par un remplaçant ou par un officiel de l'équipe qui est au bord de la piscine, ils peuvent aussi se faire pénaliser de façon adéquate par les arbitres, c.-à-d., un remplaçant peut être sanctionné de la même manière qu'un joueur. [retour à la ligne]

Un remplaçant pénalisé doit purger sa peine dans la zone de pénalité ; en plus, l'équipe doit retirer un joueur de l'eau de façon à jouer en infériorité numérique pendant la durée de la pénalité.

@ U. MUNOZ : Modifier l'article 17.1.1.3 du volume 2.

4.5 Homogénéiser les notions de jeu déloyal / règle du coin

Quelques erreurs mineures de traduction des règles internationales ont mené à une hétérogénéité des termes employés pour le jeu déloyal / règle du coin.

Modifier le titre de l'article 13.1.26 de Faute pour jeu déloyal à **Faute pour ralentir le jeu.**

Modifier le titre de l'article 16.2 de Retarder le jeu (règle du coin) à **Ralentir le jeu.**

@ U. MUNOZ : Modifier les articles 13.1.26 et 16.2 du volume 2.

4.6 Modification de la règle de l'avantage

Suite à l'essai réalisé durant le championnat du monde 2011 à Coimbra, et pour aligner les règles Françaises sur les règles internationales, la règle de l'avantage est modifiée comme suit.

Modification de l'article 13.1.24 :

*13.1.24 Une faute a été observée mais on applique la règle de l'avantage. C'est un signal effectué **au-dessus de l'eau, de façon à ce qu'il soit clairement visible de l'arbitre principal. L'arbitre aquatique effectue par une rotation de la main, en pointant l'index, les autres doigts pliés en poing tant que l'avantage est en cours.** Le but de cette action est de montrer **à l'arbitre principal** que l'arbitre a vu une faute et que, pour le moment, il applique la "Règle de l'Avantage". **Ce signal doit éviter la frustration des joueurs et les possibles représailles.***

@ D. RUAUX : préciser l'introduction de ce geste lors des convocations aux compétitions.

D'autre part, il existe un écart notable entre la notion d'avantage de l'hémisphère sud (équipe, type rugby) et la notion Française (individuel).

Modification des articles 16.1.x comme suit :

16.1 Règle de l'Avantage

*16.1.1 A tout moment du match, si un arbitre remarque une faute contre l'équipe en possession, mais décide que cette infraction n'affecte pas l'avantage de l'équipe en possession, **l'arbitre** laissera le jeu se poursuivre comme si la faute n'avait pas eu lieu.*

Fr.16.1.2 Il laissera l'avantage, sans notion de durée ou de possession, tant qu'il estimera que l'équipe adverse peut en retirer un gain territorial ou un avantage tactique.

Si l'équipe bénéficiaire n'en retire rien, l'arbitre accorde une pénalité (coup franc ou tir de pénalité) contre l'équipe fautive à l'endroit de la faute initiale.

Si l'équipe bénéficiant de l'avantage fait une faute, l'arbitre reviendra à la faute initiale.

Wi.16.1.2 Si une infraction est observée et que la règle de l'avantage est appliquée, une fois que l'avantage est perdu ou à l'arrêt de jeu suivant, l'arbitre peut attribuer une pénalité a posteriori.

Fr.16.1.3 ~~Cadre d'application de la règle de l'avantage :~~

~~Laisser l'avantage le temps de l'action (en cours) du joueur en possession.~~

L'avantage s'applique même lors d'une faute grave (pour ne pas empêcher un but); la sanction est infligée après l'action.

@ U. MUNOZ : Modifier les articles 16.1.x du volume 2.

4.7 Temps de pénalité

Il existe toujours un écart entre les règles internationales (1, 2 et 5 minutes) et les règles Française (2 et 5 minutes).

D'autre part, sur des matchs à durées réduites, notamment jeunes, une pénalité de 5 minutes pour une durée de mi-temps de 8 minutes semble disproportionnée.

Proposition :

Les temps de pénalités pour les temps de mi-temps inférieures à 10 minutes pour les catégories jeunes sont réduits : 2 minutes deviennent 1 minute et 5 minutes deviennent 2 minutes.

Vote : pour 11, contre 0, abstention 1

Modifier la règle Fr.17.3.1 comme suit :

Fr.17.3.1 Pour des infractions majeures ou des infractions mineures collectives, une fois que le jeu a été arrêté, l'arbitre enverra les joueurs fautifs en zone de pénalité pour y purger un temps de pénalité de deux (2) ou cinq (5) minutes.

Les temps de pénalités pour les temps de mi-temps strictement inférieurs à 10 minutes pour les catégories jeunes sont réduits : 2 minutes deviennent 1 minute et 5 minutes deviennent 2 minutes.

@ U. MUNOZ : Modifier l'article Fr.17.3.1 du volume 2.

4.8 Intégration de la minute de pénalité dans les règles Françaises

L'objectif est d'homogénéiser les temps des pénalités appliquées en France sur les règles internationales : 1, 2 et 5 minutes de pénalité.

Vote : pour 6, contre 6, abstention 0

Ce sujet ne pouvant être tranché, il sera de nouveau abordé lors du prochain CNA.

4.9 Arrêt du chronomètre des prisons durant les morts subites

Lors des morts subites, la règle n'indique pas que le chronomètre des pénalités doit être arrêté ; il ne l'est donc pas, à la différence des deux dernières minutes de la seconde mi-temps.

Dans cette phase de jeu décisive, en cas d'arrêt de jeu, il est dommageable qu'un joueur pénalisé le soit moins que dans les deux dernières minutes de la seconde période.

C'est d'autant plus vrai depuis la mise en place des morts subites avec réduction progressive du nombre de joueurs impliquant des arrêts de jeu réguliers (5 minutes puis toutes les 2 minutes).

Il est donc proposé d'arrêter le temps, incluant temps de jeu pour la gestion du nombre de joueur et temps des pénalités, lors des arrêts de jeu durant la mort subite.

Vote : pour 7, contre 4, abstention 1

4.10 Propositions Françaises pour la prochaine réunion des règles internationales

Les règles suivantes seront proposées par la France lors de la réunion des règles du prochain championnat du monde :

- Arrêt du chronomètre des prisons durant les morts subites

@ S. DOTTE : Rédiger un article pour proposition internationale pour arrêter le chronomètre durant la mort subite notamment pour l'arrêt des temps des joueurs pénalisés.

5 Gestion du CNA

5.1 Règlement intérieur

Le document a été rédigé par Jean Gatignol dans le cadre de son EF2. Le document est relu et modifié en séance.

Voir document en pièce jointe.

Vote : pour 11, contre 0, abstention 0.

@ J. GATIGNOL : Finaliser et diffuser le règlement intérieur du CNA.

5.2 Contacts et liste de diffusion

Le compte rendu du CNA doit être diffusé : aux membres du CNA, aux RRA, aux présidents de région et au bureau de la CNHS. Il est également mis en ligne sur le site de la CNHS.

Les deux tableaux suivants présentent la liste des membres du CNA et des RRA. Les éléments surlignés en vert sont les éléments modifiés à mettre à jour sur le site de la CNHS.

5.2.1 Membres du CNA

CNA	Prénom NOM	Adresse	Téléphone(s)	Mail
CAN	Olivier BAIN	23 avenue Carnot 95130 Franconville	06 22 41 47 53	olivier.bain@lasalle-beauvais.fr
CNA	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr
CNA	Thomas de TREBONS	109 rue du Corail 83260 La Crau	06 03 06 03 69	tom@hockeysub.com
CNA	Alexandre FUSTER	4 rue Serret 63000 Clermont Ferrand	06 31 94 09 10	alexandre.fuster@gmail.com
CNA	Loïc FAUQUEUX	6, rue de Villers 92700 Colombes	06 15 38 75 57	loic.fauqueux@bbox.fr
CNA	Jean GATIGNOL	185 rue Saint Charles 75015 Paris	06 60 45 89 54	gatignolj@ras.fr
CNA	Franck LEBEGUE	83 rue René Benay 95220 Herbalay	06 60 23 16 16	f.lebegue@free.fr
CNA	Ulysse MUÑOZ	9, avenue des Iles d'Or 83400 Hyères	04 94 65 20 57 06 84 55 68 14	ulysse.munoz@orange.fr
CNA	Patrick PLAQUIN	9, rue Maurice-Ravel 33290 Le Pian Médoc	05 56 45 04 71 06 15 86 77 21	plaquin-patrick@orange.fr
CNA	Dominique RUAUX	57, rue Camille-Pelletan 93600 Aulnay-sous-Bois	01 48 66 43 13 06 83 34 41 72	dr.idf@orange.fr
CNA	Yves THOMAS	85 rue Neuve 51530 Cramant	03 26 57 58 14 06 85 11 47 95	yves.thomas10@libertysurf.fr
CNA	Thierry TIRARD	5, rue des Violettes 77390 Guignes	06 84 21 56 95	thierrytirard@sfr.fr

5.2.2 Responsables Régionaux de l'Arbitrage

Comité	Prénom NOM	Adresse	Téléphone(s)	Mail
ALPC	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr
BPL	Nelly ESTIER	4, rue H.- Plazier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CA	Ulysse MUÑOZ	9, avenue des Iles d'Or 83400 Hyères	04 94 65 20 57 06 84 55 68 14	ulyse.munoz@orange.fr
EST	Christophe BOURBONNEUX	2 av du Général Leclerc 77360 Vaires-sur-Marne	01 60 20 33 42	christophe.bourbonneux@lyonnaise-des-eaux.fr
IDF	Fabrice Prudhomme		06 67 70 24 99	fabrice13p@free.fr
PM	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 05 62 88 56 99	martine.urrutigoity@orange.fr
NORD	Pascal CREQUIS	12 chemin Platins 62600 Groffliers	03 21 09 50 80	crequispascal@netcourrier.com
NORM.	Olivier COTE	Rua Tomé de Souza, 562 – Ap. 904 Funcionários CEP 30140130 Belo Horizonte – Minas Gerais	+55 31 9755 5630	olivier.cote@wanadoo.fr
PROV.	Nicolas FILLY	4, rue Grignan 13001 Marseille	06 16 79 01 65	n.filly@sixcentdouze.fr
RABA	Patrick LELIEVRE	22 rue des Bérards 38500 Voiron	06 86 59 75 65	lelievrepatr@orange.fr

@ S. DOTTE : Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.

5.3 Communication du CNA

Les articles suivant sont à rédiger pour la lettre d'information de la CNHS et pour diffusion à Subaqua :

- 03/2012 : Règle de l'avantage, Jean Gatignol
- 04/2012 : Test physique d'arbitre, Thomas de Trébons
- 06/2012 : Mort subite, Loïc Fauqueux
- 08/2012 : C.M.A.S., Thomas de Trébons
- 09/2012 : Formation AN2, Alexandre Fuster
- 09/2012 : Inscriptions aux championnats de France, Dominique Ruaux
- 11/2012 : Le tir de pénalité, Jean Gatignol

6 Réflexions sur le jeu

Au niveau international, pour répondre à l'augmentation d'un jeu confus, plusieurs réflexions sont en cours pour faire évoluer les règles du jeu :

- Réduire le nombre de joueurs : 5 joueurs dans l'eau par équipes (avec 5 ou 3 remplaçants ?).
Le passage à 5 + 3 implique une potentielle augmentation du nombre d'équipes et nécessitera soit d'augmenter le nombre de participant dans les championnats actuels ou de créer de nouvelles divisions.
Le jeu va probablement s'adapter (en technique et tactique) ne résolvant pas le problème.
- Augmenter la profondeur minimale de jeu : entre 2,60m et 2,80m.
Ce point soulève le nombre de piscines répondants à ces critères ainsi que les éventuels problèmes physiques (oreilles).
Quelles seraient les catégories ciblées : senior uniquement ?

Autres idées évoquées lors du CNA basées sur de nouvelles règles :

- Interdire la passe vers l'avant, sur le modèle des passes au rugby. Difficile à gérer pour les tirs aux buts (tir sur la pente). Cette solution risque d'augmenter le jeu dans le mur pour faire un point de fixation pour initier un changement d'aile par l'arrière.
- Interdire d'avoir le palet en possession en dessous de la ligne des épaules.

- Supprimer les murs i.e. impliquant une meilleure maîtrise du palet en bordure de terrain, supprimant le jeu violent sur les murs. Cette solution implique une surface de jeu réduite et donc une difficulté importante pour matérialiser les lignes de touche.
- Limiter le temps de présence dans la « zone de mur » sur le modèle de la raquette au basket, obligeant les joueurs à revenir vers le centre du terrain.
- Changer le poids du palet : augmenter le poids augmenterait la longueur des tirs, réduire le poids augmenterait la hauteur des tirs. Ces deux solutions ne sont pas souhaitables pour la sécurité du jeu.
- Avec l'interdiction du jeu sur le mur, ne plus coller le but au mur ; avancer le but dans la zone de jeu sur le modèle du hockey sur glace. Modifier le but pour qu'il n'y ait plus de paroi arrière mais une pente tout autour de la rigole.

Les réflexions à poursuivre :

- Le jeu à 5 contre 5.
- Une modification des règles permettant de réduire les contacts entre joueurs par la facilitation de la prise de palet.
- Une modification du jeu interdisant le jeu sur le mur et le couloir de 2m (contact, zone, durée, distance parcourue, etc.).
- Avancer le but dans la zone de jeu sur le modèle du hockey sur glace.

Cette réflexion est à diffuser au sein des clubs et/ou régions.

Pour poursuivre ces réflexions une mise en œuvre est nécessaire, rapidement, pour un essai lors d'une compétition.

@ D. RUAUX : Communiquer les réflexions sur le jeu lors de la réunion CNHS de février (voir résumé ci-dessous).

Au niveau international, pour répondre à l'augmentation d'un jeu confus, plusieurs réflexions sont en cours pour faire évoluer les règles du jeu.

Afin que la France puisse être acteur des discussions qui s'annoncent et surtout être force de proposition, il est nécessaire de mener cette même réflexion au niveau de la CNHS.

Durant le CNA, ce sujet a été abordé ouvertement ; l'ensemble des idées sont présentées dans le compte rendu du CNA du 14 et 15 janvier 2012. Les points jugés envisageables sont les suivants :

- Le jeu à 5 contre 5 (solution probablement poussée par les pays de l'hémisphère sud).
- Une modification des règles permettant de réduire les contacts entre joueurs par la facilitation de la prise de palet.
- Une modification du jeu interdisant le jeu sur le mur et le couloir de 2m (contact, zone, durée, distance parcourue, etc.).
- Avancer le but dans la zone de jeu sur le modèle du hockey sur glace.

7 Organisation du prochain CNA

Le prochain CNA sera organisé par le comité EST et se déroulera à Epernay, si possible les 12 et 13 janvier 2013.

Après avoir épuisé l'ordre du jour la réunion se termine le dimanche 15 janvier 2012 à 12h53.

Action		Statut
CNA-2011 §2.2 S. DOTTE	Mettre à jour les planches de formations AN2.	Fait, mais à mettre en ligne sur le site de la CNHS
CNA-2011 §6 D. RUAUX	Formaliser le listing des équipes en compétition afin d'assurer le suivi des quotas et les anciennetés des équipes. Cette action doit être prise par le CNC.	A relancer
CNA-2011 §7 S. DOTTE	Modifier la fiche contrôle de compétition et la transmettre à D. Ruaux pour présentation au CNC.	A finaliser : automatisation des catégories et des années (SD/PP)
CNA-2011 §10 T. DE TREBONS	Consulter le collège médical pour étudier l'application de la règle de la mort subite aux jeunes.	A relancer
CNA-2011 §19 T. de TREBONS / U. MUNOZ	Rédiger un article synthétisant le compte rendu du CNA pour le site de la CNHS (à communiquer à S. Dotte) et la revue Subaqua.	Non fait, a reporter pour le CNA 2012.
CNA-2012 §2 U. MUNOZ	Faire les démarches nécessaires auprès de la FFESSM pour supprimer les droits aux présidents de club de valider les diplômes d'arbitres	
CNA-2012 §3 L. FAUQUEUX	Formaliser une enquête sur le non intérêt des arbitres pour la manche 3 pour diffusion à la CNHS, aux régions et aux arbitres.	
CNA-2012 §3 J. GATIGNOL	Communiquer les lieux et dates des compétitions internationales aux AN3 non présents au CNA pour inscription	
CNA-2012 §3.4 S. DOTTE	Centraliser et créer un tableau des arbitres Français internationaux indiquant les compétitions auxquelles ils ont participé.	
CNA-2012 §3.5 P. PLAQUIN	ajouter dans les convocations d'arbitres « En cas de besoin justifié de déroger aux règles de remboursement, la demande doit être formulée et agréée auprès du responsable des remboursements avant le déplacement ».	
CNA-2012 §3.6 T. de TREBONS	réaliser un devis pour un kit d'arbitre (TShirt, gant, bonnet) et contacter L. Dubost sur ce point.	
CNA-2012 §4.1 U. MUNOZ	Contacter Y. MORIN afin de voir s'il a reçu la mise à jour des règles internationales version 10.06.	
CNA-2012 §4.2 D. RUAUX	Rappeler aux équipes en compétition que les palmes en fibre doivent être recouvertes afin d'être considérées comme non dangereuses via les inscriptions aux compétitions.	
CNA-2012 §4.2 D. RUAUX	Article Fr.11.3.1.2 incluant la notion de non translucide à soumettre au vote lors de la prochaine réunion de CNHS (12/02/2012) pour application en septembre 2012.	
CNA-2012 §4.3 U. MUNOZ	Supprimer l'article Fr.5.6 du volume 1.	
CNA-2012 §4.4 U. MUNOZ	Modifier l'article 17.1.1.3 du volume 2	
CNA-2012 §4.5 U. MUNOZ	Modifier les articles 13.1.26 et 16.2 du volume 2.	
CNA-2012 §4.6 D. RUAUX	Préciser l'introduction de ce geste lors des convocations aux compétitions	
CNA-2012 §4.6 U. MUNOZ	Modifier les articles 16.1.x du volume 2.	
CNA-2012 §4.7 U. MUNOZ	Modifier l'article Fr.17.3.1 du volume 2.	
CNA-2012 §4.10 S. DOTTE	Rédiger un article pour proposition internationale pour arrêter le chronomètre durant la mort subite notamment pour l'arrêt des temps des joueurs pénalisés.	
CNA-2012 §5.1 J. GATIGNOL	Finaliser et diffuser le règlement intérieur du CNA.	
CNA-2012 §5.2 S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	
CNA-2012 §6 D. RUAUX	Communiquer les réflexions sur le jeu lors de la réunion CNHS de février.	